



20 janvier 2022

(22-0412)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉMIRATS ARABES UNIS – MESURES CONCERNANT LE COMMERCE DES MARCHANDISES
ET DES SERVICES ET LES ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉMIRATS ARABES UNIS

La communication ci-après, datée du 18 janvier 2022, a été reçue de la délégation des Émirats arabes unis, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

Les Émirats arabes unis (É.A.U.) écrivent pour confirmer la fin de la procédure dans le différend *Émirats arabes unis – Mesures concernant le commerce des marchandises et des services et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* (DS526) conformément aux termes de la Déclaration d'Al Ula signée le 5 janvier 2021.

Les É.A.U. se félicitent que l'État du Qatar considère que la procédure et le différend ont pris fin. Pour leur part, ils ont décidé de ne pas demander la reprise de la procédure, pour donner effet à la Déclaration d'Al Ula, qui exige qu'il soit mis un terme à toutes les affaires juridiques en cours entre les parties.

Les É.A.U. remercient le Groupe spécial et le Secrétariat pour leurs importants et précieux travaux dans le différend DS526.

Les É.A.U. demandent que la communication ci-dessus soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).
